



ÉTÉ 2019

➤ CHANTIERS DE JEUNES FRANCO-ALLEMANDS

DES VACANCES QUI ONT DU SENS POUR LES 14-18 ANS !

.....

Tu as envie de passer des vacances en te rendant utile et participer à la restauration et à la valorisation du patrimoine breton ?

Tu veux vivre un séjour pas comme les autres et partager des moments de vie dans une ambiance conviviale, rencontrer des jeunes d'une autre culture ?

ALORS N'HÉSITE PAS, INSCRIS TOI !

lifolep

BRETAGNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**> 5
DESTINATIONS
EN UN CLIN D'OEIL !**

PERROS-GUIREC

PLOURIVO

PONTRIEUX

ERDEVEN

**ÎLES D'ARZ
ET D'ILUR**

BRETAGNE

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



➤ **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

➤ **UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

La Ligue de l'enseignement Bretagne entend promouvoir à travers ses chantiers la rencontre de jeunes de différentes nationalités autour d'une action environnementale et utile. Les chantiers se déroulant chaque été dans les Côtes d'Armor et le Morbihan s'adressent aux jeunes de 14 à 18 ans.

Les activités proposées visent à la fois à développer la citoyenneté pour et par l'émancipation de tous, tout en cherchant à faire vivre un réseau dynamique ancré dans les territoires.

Les chantiers de jeunes sont un élément essentiel pour offrir aux jeunes l'occasion :

- De rencontrer des jeunes d'un autre pays et ainsi de découvrir la citoyenneté européenne.
- De vivre un temps d'échange interculturel à travers les différents moments de la vie quotidienne.
- D'accéder à l'autonomie dans la participation à l'organisation collective du séjour
- De découvrir des techniques et savoirs faire traditionnels dans le cadre de l'entretien ou la restauration du petit patrimoine bâti.

UN CHANTIER, C'EST :

- L'alternance entre une initiation à des travaux de restauration du patrimoine environnemental, encadré par des professionnels, pour la moitié du temps, et des loisirs le reste du temps.
- Un échange linguistique facilité par des animations à thèmes, des veillées, des jeux, des sorties,... en allemand ou en anglais. Des animateurs bilingues sont chargés de la médiation linguistique, aucun niveau minimal n'est exigé, seule la motivation compte.
- La participation à la vie collective : repas, sorties et intendance s'organisent au sein du groupe et sont sources de convivialité.

Chaque chantier est déclaré comme accueil collectif de mineurs et répond donc aux exigences de la réglementation en vigueur. L'encadrement est recruté selon des critères spécifiques aux chantiers, et les animateurs reçoivent une formation à l'animation interculturelle. Deux animateurs encadrent les chantiers.



> 6 CHANTIERS INTERCULTURELS EN MORBIHAN ET CÔTES D'ARMOR

7 AU 14 JUILLET
PONTRIEUX - PLOUEC DU
TRIEUX (22)

Thème

Mise en valeur de deux routoirs à lin et d'une fontaine, aménagement d'un sentier de randonnée. Des activités complémentaires de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Hébergement

Sous tentes au camping municipal de Cruckin.

> **350 €**

7 AU 14 JUILLET
PAIMPOL (22)

Thème

Mise en valeur du petit patrimoine (routoirs à lin, lavoir, murets en pierre sèche) avec le partenaire local « la Maison de l'Estuaire », propriété du Conservatoire du Littoral. Des activités complémentaires de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Hébergement

Sous tentes au camping municipal de Cruckin.

> **350 €**

9 AU 16 JUILLET
ILE D'ILUR (56)

Thème

Mise en valeur d'un petit village breton sur l'île d'Ilur, débroussaillage, aménagement de voie d'accès, entretien courant du petit patrimoine bâti. Des activités complémentaires de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Hébergement

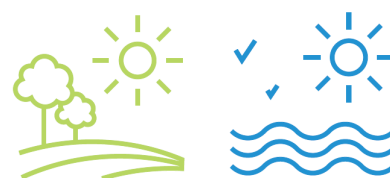
Sous tentes au camping municipal « Les Tamaris » sur l'île d'Arz.

> **400 €**





➤ **5 DESTINATIONS** **MER ET NATURE**



18 AU 25 JUILLET
ILE D'ILUR (56)

Thème

Mise en valeur d'un petit village breton sur l'île d'Ilur, débroussaillage, aménagement de voie d'accès, entretien courant du petit patrimoine bâti. Des activités complémentaires de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Hébergement

Sous tentes au camping municipal « Les Tamaris » sur l'île d'Arz.

➤ **400 €**

27 JUILLET AU 3 AOÛT
ERDEVEN (56)

Thème

Nettoyage de plage. Arrachage de plantes invasives et mise en valeur du patrimoine bâti. Des activités complémentaires de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Hébergement

Sous tentes au camping municipal de Belz.

➤ **350 €**

16 AU 23 AOÛT
PERROS-GUIREC (22)

Thème

Nettoyage de plage, arrachage de plantes invasives et mise en valeur du patrimoine bâti. Des activités complémentaires de découvertes sportives avec l'UFOLEP 22 et culturelles sont prévues.

Hébergement

Centre PEP «Le Hedraou».

➤ **350 €**

➤ ORGANISATION PRATIQUE

Les activités proposées par la Ligue de l'enseignement s'adressent à ses adhérents. Tout jeune souhaitant participer à un chantier doit donc **être titulaire d'une carte Ligue ou UFOLEP**. Si ce n'est pas le cas, il peut se rapprocher de l'association locale affiliée à la Ligue ou verser la somme de 15€ correspondant à une adhésion individuelle. **Les dossiers doivent être complets au moins une semaine avant le début du séjour, et l'ensemble du séjour réglé.**

Le premier jour du séjour, le rendez-vous est donné à la gare la plus proche du chantier :

Gare de Guingamp pour les chantiers de Plourivo et Plouëc du Trieuc

Gare d'Auray pour le chantier d'Erdeven

Gare de Vannes pour les chantiers d'Illur

Gare de Lannion pour le chantier de Perros-Guirec

Aides financières :

Agréée auprès de de l'A.N.C.V., de la C.A.F. et de la M.S.A., la Ligue de l'Enseignement accepte vos chèques vacances et bons M.S.A. et C.A.F. « évasion ».

En cas de demande de paiement échelonné sur 2 ou 3 mensualités, nous contacter le plus tôt possible pour la mise en place de l'échéancier.

Les chèques vacances et les espèces doivent nous être remis en mains propres contre remise d'un bordereau, sur rendez-vous ou par lettre recommandée avec accusé de réception (protocole de prévention des vols)

Clôture des inscriptions le 1^{er} juillet 2019.

➤ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque chantier est ouvert à 14 participants (7 français + 7 allemands).

Une option de réservation est acceptée, par mail ou par téléphone. Elle est valide pendant 5 jours et tombe si aucun dossier d'inscription ne parvient par courrier dans ce délai. Pré-inscription possible sur le site internet : <https://www.laligue22.org/>

Le dossier de demande d'inscription comprend :

- la fiche d'inscription complétée et signée (Recto verso)
- un chèque d'acompte (30% du coût du séjour, tenant compte éventuellement de l'assurance annulation)
- copie de la carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement

Nous confirmerons votre inscription en vous retournant :

- une attestation d'inscription
- un récépissé de l'acompte et la facture du solde du séjour
- un dossier administratif complet, à renseigner et à nous retourner avec le solde

Vous nous retournerez alors dans les plus brefs délais le règlement du solde ainsi que l'ensemble des pièces demandées (fiche sanitaire de liaison, copie des vaccins, autorisations au directeur du séjour). **SANS CES DOCUMENTS, NOUS NE POURRONS ACCEPTER LA PARTICIPATION DU JEUNE.**

Environ 3 semaines avant le départ, vous recevrez toutes les informations pratiques concernant le séjour. Nous pouvons vous fournir des attestations de présence et de paiement, sur demande écrite, dans un délai de 6 mois après la fin du séjour.

> PARTICIPANT

Nom Prénom
Age Né(e) le Sexe
Domicile
Chez M. / Mme
N° Rue Tél.1
Code postal Commune Tél.2
E-mail@.....
En cas d'urgence pendant le séjour
M. / Mme
Tél. / Port.

Qui est le responsable légal du jeune mineur ? ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Nom / Prénom

Adresse

Tél. fixe Tél. portable

Numéro de Sécurité Sociale

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont vous dépendez

N° allocataire C.A.F. / M.S.A.

Bénéficiez-vous de la couverture médicale universelle ? ☐ oui ☐ non

Bénéficiez-vous d'une mutuelle complémentaire ? ☐ oui ☐ non

Si oui, laquelle ?

CHANTIER(S) CHOISI(S)

Lieu

Date début Date fin

PAIEMENT

N° d'adhésion 2018/2019 à la Ligue de l'enseignement*

***en cas de non possession de la carte d'adhésion, ajoutez un chèque de 15€ au règlement de l'inscription.**

Montant du séjour

Assurance-annulation optionnelle (4% du prix du séjour) soit

Total dû

Acompte (30 % du prix du séjour)

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor



➤ RENSEIGNEMENTS POUR LE DIRECTEUR DU CHANTIER DE JEUNES

RENSEIGNEMENTS POUR LES MINEURS

L'enfant vit avec : ☐ ses parents ☐ son père ☐ sa mère ☐ famille d'accueil ☐ foyer d'enfants

Votre enfant est-il suivi par un éducateur ? ☐ oui ☐ non

Si oui, Nom, Prénom : Tél. :

Adresse :

Votre enfant fume-t-il ? ☐ oui ☐ non

Votre enfant a-t-il des difficultés de santé particulières (maladie, accident grave, allergie...) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lesquelles ?

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel ?

Recommandations des parents :

Votre enfant a-t-il déjà participé à un chantier de jeunes ou à un séjour organisé par la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel (lieu, année) ?

DÉCLARATION DU PARTICIPANT

Je soussigné(e), [Nom, Prénom] accepte le choix de ce séjour et les règles de fonctionnement en collectivité qui en découlent. Je m'engage à participer aux activités tant de restauration du patrimoine que de loisir, et à contribuer à l'organisation de la vie quotidienne.

Signature

DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL (Pour l'admission en centre de vacances, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal du mineur.)

Je soussigné(e), [Nom, Prénom],
responsable légal de [Nom, Prénom]

☐ autorise le directeur à faire soigner mon enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du médecin ;

☐ m'engage à rembourser à la Ligue de l'enseignement les dépenses médicales liées à une prescription, en cas de maladie ou d'accident ;

☐ m'engage à fournir tous les documents nécessaires et à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale ;

☐ autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre de vacances ;

☐ autorise l'équipe d'encadrement à prendre en photo mon enfant et autorise la Ligue de l'enseignement à

☐ utiliser ces photos à des fins pédagogiques ou de promotion de ses activités.

☐ autorise le directeur du séjour à confier le jour du retour mon enfant à [Nom, Prénom]
..... (si différent du responsable légal)

☐ reconnais avoir pris connaissance des conditions générales des voyages et séjours et des conditions d'application de l'assurance-annulation optionnelle qui figurent sur la brochure en ma possession

Je souscris à l'assurance-annulation optionnelle : ☐ oui ☐ non

Fait à le

Signature

➤ CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE

Etablies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue Française de l'enseignement et de l'Education Permanente fondée en 1866 par Jean Macé. Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement 22. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1-INSCRIPTION

La place est réservée lorsque le bon d'inscription nous est retourné, accompagné d'un chèque de 30% du montant du séjour. **LE SOLDE DU SEJOUR DEVRA ETRE REGLE 7 JOURS AVANT LE CHANTIER.**

2 – ADHESION

Les séjours sont ouverts à tous les adhérents de la Ligue de l'enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP..., sans aucune forme de discrimination.

3 – RESPONSABILITE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports ferroviaires ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes d'insécurité. Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent.

4 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La mise en œuvre des séjours proposée dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs..., Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 – RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement. Passé ce délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 – SEJOURS ECOURTES

(Cas particuliers des séjours de vacances enfants-adolescents). En cas de renvoi d'un jeune mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, le responsable légal, prendra en charge son voyage retour ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour, pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

7 – ANNULATIONS

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Nombre de jours avant le départ	% retenu du prix total
Plus de 31 jours	Frais de dossiers soit 85€/personne ou 120€/famille
Entre 30 et 21	30%
Entre 20 et 15	60%
Entre 14 et 8	80%
Moins de 8 jours	100 %
Non présentation	100 %

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour écourté ou abandonné. Du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par la Ligue de l'enseignement, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants.

8 – BAGAGES

Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

*suite des conditions générales
à la page suivante*

9 - ASSURANCE VOYAGE

Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits : a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ; b) défense et recours : frais réels ; c) individuelle « accident corporel » ; d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ; e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de : vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100€ maximum avec franchise de 110€ par sinistre (vétusté maximum 50%).

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

IMPORTANT : L'assurance APAC agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant).

10 – PRIX

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font

référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

11 – CONVOCATION DE DEPART

Elle vous sera adressée environ 3 semaines avant le départ et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau...).

12 – BENEFICIAIRES DES CHEQUES-VACANCES

La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. Il est indispensable de les remettre « en mains propres » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

13 – PLACES LIMITEES

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

14 – L'ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE

Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que

l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé et dans les 5 jours ouvrés tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarifs : 4 % du montant du séjour ; **ATTENTION :** l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie.

15 - LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



BRETAGNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Avec le soutien financier de :

Côtes d'Armor
le Département



OFAJ
DFJW

ufolep

➤ LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT C'EST AUSSI...

SÉJOURS À LA NEIGE POUR TOUS

La Ligue de l'enseignement organise des séjours à la neige au départ de St Briec et de Rennes (pour les adultes et les familles) durant les vacances d'hiver (février - mars). Nos tarifs tranquillisés sont des formules tout inclus : transport, hébergement, repas, forfait, location de matériel. Des vacances sans mauvaises surprises.



CLASSES DÉCOUVERTES

La Ligue de l'enseignement organise des classes de découvertes. Elle accompagne les enseignant.e.s des écoles publiques du département tout au long de la mise en œuvre de leurs projet de départ en classes de découverte en s'appuyant sur plus de 100 centres d'accueil de la Ligue de l'Enseignement sur des thèmes variés : départ à la neige, développement durable, sciences et techniques, arts et culture, citoyenneté, histoire et préhistoire, sports, découvertes culturelles etc. Depuis 2016, la Fédération des Côtes d'Armor accueille aussi des classes au centre Baie de Paimpol (capacité 120 élèves) sur Plouézec pour des classes de découvertes milieu marin, navigation... et pour des séjours de cohésion (6ièmes, délégués élèves, sport...).

SÉJOURS À LA CARTE

Associations, amicales laïques, clubs ou sections sportives, A.L.S.H., services enfance jeunesse, comités d'entreprise... La Ligue de l'Enseignement organise pour vous des séjours à thème. Sur la base de votre projet, nous prenons en charge l'organisation

logistique du séjour (réservation, hébergement, transports, détermination du circuit, inventaire des activités praticables, réservation des sites etc.), la garantie financière et juridique.

FORMATIONS BAFA ET BAFD

La Ligue de l'enseignement organise des stages de formation BAFA (session de formation générale puis session d'approfondissement ou de qualification « surveillance des baignades ») en internat et en externat durant les vacances scolaires pour devenir animatrice et travailler auprès des mineurs.

DÈS 17 ANS, PASSEZ VOTRE BAFA AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT



ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

La Ligue de l'enseignement accompagne les jeunes souhaitant s'engager dans des missions de volontariat en service civique ou encore de volontariat européen.

Pour avoir plus d'informations sur nos activités, vous pouvez consulter les deux sites internet :

www.laligue22.org ou www.laligue-morbihan.org



ÉTÉ 2019

► CHANTIERS DE JEUNES FRANCO-ALLEMANDS

CONTACT RÉSERVATIONS ET INSCRIPTIONS :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

FÉDÉRATION DES CÔTES D'ARMOR

89 BOULEVARD EDOUARD PRIGENT

22 000 ST BRIEUC

TEL: 02 96 94 16 08

EUROPE.LALIGUE22@LALIGUE22.ORG

WWW.LALIGUE22.ORG

BRETAGNE



ASSOCIATION ADHÉRENTE À :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CENTRE CONFEDERAL

3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07,

Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM075100379»

Garantie financière UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris Contrat RCOV N° 336007

Agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04 Agrément jeunesse et édu-

cation populaire : 022ORG0399 Responsabilité civile professionnelle : assurance APAC/

MAIF, 3 rue Récamier 75 000 Paris